



## Tèstament apparemment faux

Par **dinouille**, le **29/05/2016 à 10:23**

Bonjour, le père de mon amie était hospitalisé en Suède, elle y est allée pour être à ses côtés. Il y est malheureusement décédé. Le notaire chez qui il avait apparemment écrit ces dernières volontés est allé sur place lui porter ce dit testament. Déjà je suis surpris que ce notaire/avocat se soit personnellement déplacé. Par contre elle m'a fait parvenir une copie de ce testament et j'y ai vu pas mal d'anomalies en haut à droite "REPUBLIQUE DE FRANCE" en diagonal les couleurs du drapeau Français, tout en bas au centre un vieux timbre Beethoven à 0.20ct, à gauche la signature du père, à droite du timbre, un tampon MAITRE PAUL HEINTZ NOTAIRE/AVOCAT, pas de signature de ce notaire. Il lègue tout à sa fille, ses affaires et une énorme somme 525000 euros (344.347.500 CFA) dans un coffre à HONG-KONG Shanghai Banking corporation. Soucis pourquoi il a changé les euros en francs CFA alors que cet argent est en Chine. Plusieurs fautes d'orthographe également. De plus j'ai cherché ce notaire à Paris sur internet je l'ai pas trouvé qu'en pensez-vous et que doit-elle faire? merci

Par **youris**, le **29/05/2016 à 10:37**

bonjour,  
une copie de testament ne vaut rien, le seul document valable est l'original du testament. d'après vos explications, il semblerait que ce soit un testament olographe déposé chez un notaire, peut-être pour être enregistré au fichier central des dispositions de dernières volontés. un testament olographe doit être écrit en entier, daté et signé de la main du testateur; il n'est assorti à aucune autre forme.  
salutations

Par **dinouille**, le **29/05/2016 à 10:52**

Bonjour, c'est une copie du testament qu'elle a reçu des mains de ce notaire qu'elle m'a envoyé, et il a été tapé à la machine ou par ordinateur. C'est maître PAUL HEINTZ notaire/avocat international au tribunal de première instance à la cour d'appel de Paris/Boulevard du Palais qui lui aurait remis ce document. Déjà j'ignorais qu'un notaire pouvait aussi être avocat, et je n'ai pas trouvé celui-ci ni sur Paris ni aux alentours, aucune trace de lui

Par **youris**, le **29/05/2016** à **11:21**

si c'est tapé à la machine , c'est un testament authentique.  
vous pouvez vous renseigner auprès de la chambre départementale des notaires pour retrouver ce notaire qui a peut être pris sa retraite.

Par **dinouille**, le **29/05/2016** à **11:50**

Très bien,je vous remercie pour votre réponse,bon Dimanche

Par **Maeura**, le **29/05/2016** à **14:21**

Bonjour

Pourtant cet article dit le contraire

<http://www.net-iris.fr/veille-juridique/actualite/35221/testament-manuscrit-la-photocopie-comme-moyen-de-preuve.php>

Sous réserves bien sûr que ce testament remplisse les conditions ; écriture manuscrite, daté et signé

Par **janus2fr**, le **29/05/2016** à **14:32**

[citation]Pourtant cet article dit le contraire [/citation]

Bonjour,

Le contraire à quoi ?

Par **dinouille**, le **29/05/2016** à **14:34**

Bonjour Maeura,justement je n'en sais strictement rien,il est taper à la machine et bourrer de fautes,pas de signature du notaire je trouve cela étrange,pour un document aussi important,pas vous

Par **Maeura**, le **29/05/2016** à **14:59**

Il est dit qu'il n'a aucune valeur s'il est tapé à la machine , mais personnellement je faisais surtout mention de la photocopie du testament manuscrit.

Youris précise ceci " une copie de testament ne vaut rien "  
C'est là où je me pose la question  
Le mieux serait de poser la question à votre notaire.

Par **dinouille**, le **29/05/2016** à **15:03**

Apparemment le notaire aurait remis l'original à mon amie,c'est elle qui m'a envoyer une copie par mail

Par **choucasdestours**, le **30/05/2016** à **08:54**

Bonjour, un testament olographe, pour être valable, doit être daté, écrit et signé de la main de la même personne. Un testament tapé à la machine n'a aucune valeur !(sinon ce serait trop facile !)

Par **dinouille**, le **30/05/2016** à **09:25**

Bonjour choucasdestours,merci pour votre réponse et plus je regarde ce têtament et plus je pense qu'il n'a meme pas ètè taper en France,en haut à gauche il est notè ministère de la justice et garde des sceaux,je ne vois pas ce que cela vient faire dans cette histoire,haut droit REPUBLIQUE DE FRANCE c'est une grosse faute pour un notaire/avocat qui plus est.Dèjà j'ignorais qu'un notaire puvait aussi etre avocat qu'en pensez vous

Par **youris**, le **30/05/2016** à **09:33**

mais un testament authentique peut être écrit mécaniquement selon l'article 972 du CC.  
en ce qui concerne la photocopie d'un testament, la cour de cassation admet sa validité que sous certaines conditions en particulier que lorsque les caractéristiques de la force majeure sont réunies.  
l'arrêt de la cour de cassation concerne un testament olographe.

Par **dinouille**, le **30/05/2016** à **10:01**

merci,il est bien dommage que je ne puisse pas joindre la copie de ce têtament pour avoir un avis concret sur l'ensemble

Par **choucasdestours**, le **30/05/2016** à **10:28**

OK pour le testament écrit mécaniquement, mais devant notaire alors !c'est le testateur qui le dicte et le notaire qui l'écrit. Je présume qu'il y a ensuite des cachets officialisant la chose.

Par **choucasdestours**, le **30/05/2016** à **10:36**

Ceci dit si le père de votre amie lui a tout légué, où est le problème, finalement ?

Par **dinouille**, le **30/05/2016** à **10:37**

Là il y a bien un tampon "MAITRE PAUL HEINTZ NOTAIRE/AVOCAT INTERNATIONAL, problème pas de signature de ce notaire donc pas très conforme

Par **dinouille**, le **30/05/2016** à **10:45**

Le problème j'ai consulter 2 notaire et j'ai 2 réponses differente l'un me dit qu'il est faux que c'est surement une arnaque le 2è pense qu'il est vrai sous rèsreve des loi européennes et comme ce notaire Paul Heintz jui a porter lui meme ce tèstament en suede il n'était donc pas en rtraite,j'ai consulter la liste de tout les notaires èxèrçant sur Paris et la couronne et rien pas de traces de lui

Par **choucasdestours**, le **30/05/2016** à **10:46**

Mais si c'est votre amie qui hérite de tout, quel est le problème ?

Par **dinouille**, le **30/05/2016** à **10:51**

Le probleme,j'ai la nette impression qu'il s'agit d'un faux mais j'en ai pas la cèrtitude raison pour laquelle je demande conseil

Par **choucasdestours**, le **30/05/2016** à **10:55**

Je n'ai pas tous les paramètres, mais en résumé :  
le testament est vrai : votre amie hérite de tout  
il est faux : votre amie hérite de tout

Vous pouvez aussi vérifier si le testament est bien inscrit là :

<http://www.notaires.fr/fr/retrouver-un-testament-gr%C3%A2ce-au-fichier-des-testaments>

Par **dinouille**, le **30/05/2016** à **11:04**

merci je vais vérifier ça tout de suite